qu'à mon avis, l'opposition officielle et encore plus le gouvernement auraient été beaucoup mieux placés s'ils avaient appuyé l'amendement que j'ai proposé, il y a quelque temps, au bill C-2, tendant à modifier la loi sur la marine marchande du Canada. Cet amendement aurait assuré au Canada le contrôle de la navigation jusqu'à 100 milles de ses côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Dans les circonstances, je suis d'avis que l'opposition officielle n'a pas pris fermement position. Si la Chambre et elle avaient cru bon d'adopter cet amendement, le Canada aurait pu s'affirmer avec plus de fermeté dans le monde entier, y compris chez nos voisins du Sud et du Nord, puisque nous parlons de l'Alaska.

## • (12.30 p.m.)

Cette motion nous laissera néanmoins quelque peu dans l'expectative à ce sujet, une fois le débat terminé. Comme nous nous sommes prononcés clairement l'an dernier sur la proposition d'étendre à 100 milles notre juridiction dans l'Arctique, tout en négligeant de prévoir les dangers semblables qui menaçaient l'écologie des côtes de l'Atlantique et du Pacifique, il me semble que nous sommes maintenant compromis dans les discussions actuelles concernant le mouvement du pétrole du versant nord de l'Alaska jusqu'au territoire des États-Unis. J'aimerais que la Chambre se rappelle que mon collègue le député de Greenwood (M. Brewin) a essayé l'an dernier d'appliquer la zone de contrôle de la pollution sur une distance de 100 milles à nos côtes de l'Atlantique et du Pacifique au moment même où nous appuyions énergiquement la position qu'adoptait le gouvernement à l'égard de l'Arctique.

Ce que je regrette surtout, c'est donc que le gouvernement, ou, dirais-je, l'ensemble du Parlement, puisque nous l'avons appuyé, en prenant l'an dernier cette initiative à propos de l'Arctique, puisse fort bien avoir précipité la situation dont nous discutons aujourd'hui non sans beaucoup d'inquiétude, savoir le transport massif de pétrole le long de la côte canadienne du Pacifique. Telle sera ma première remarque à l'égard de la motion, et en toute justice, je dois blâmer aussi bien l'opposition officielle que le gouvernement pour le dilemme dans lequel nous sommes aujourd'hui enfermés, car, au moment crucial, le gouvernement et l'opposition officielle ont refusé de prendre une attitude ferme et nette sur la nécessité de protéger l'écologie de notre pays le long de l'Atlantique et du Pacifique.

Dans la deuxième partie de la motion, on laisse entendre que la Chambre doit presser le gouvernement de faire entreprendre immédiatement une étude indépendante des autres voies possibles. Cette partie soulève plusieurs vastes sujets. Comme le député de Peace River l'a dit au cours du débat et des discussions qui ont eu lieu l'an dernier, diverses autres voies possibles ont été recherchées ou étudiées, plutôt rapidement, certes, y compris le transport du pétrole dans l'Arctique par des pétroliers. Un des comités a entendu des témoignages considérables sur le transport possible du pétrole par de

grands pétroliers sous-marins, qui passeraient sous les glaces de l'Arctique. Soit dit en passant alors qu'on étudiait les modifications à apporter à la loi sur les terres territoriales on a beaucoup discuté des pipe-lines et des effets qu'ils pourraient avoir sur l'écologie de l'Arctique canadien et, notamment, dans la vallée du Mackenzie.

A cause des événements qui se sont déroulés en Alaska et des initiatives prises par les États-Unis, nous nous trouvons maintenant exposés à devoir prendre, au sujet des voies possibles, une décision précipitée, susceptible de détériorer l'écologie et de ne pas servir à la longue les intérêts de l'économie canadienne.

La question que je voudrais poser sur la seconde partie de cette motion est la suivante. Dans quel but l'opposition officielle propose-t-elle qu'une étude des autres voies possibles soit faite? J'ai écouté attentivement le discours du député de Peace River lorsqu'il a proposé cette motion, Mais j'ai été incapable d'y trouver une explication claire sur l'objet fondamental de cette étude. Faut-il entreprendre cette étude pour faire l'affaire des États-Unis? Un moyen fondamental est-il de trouver pour les États-Unis un moyen quelconque d'acheminer le pétrole de l'Alaska vers la partie septentrionale de leurs possessions continentales sans se soucier ou à peine des conséquences écologiques d'une voie intérieure traversant le Canada? Voilà des questions auxquelles les porte-parole de l'opposition officielle n'ont pas répondu pas plus d'ailleurs que par des ministres lorsqu'ils se sont prononcés à des moments divers, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre, sur ce sujet.

La seule chose qui se soit produite, semble-t-il, c'est le départ hâtif de deux de nos ministres pour le Texas afin de s'entretenir avec des gens que qualifiait il n'y a pas si longtemps le chef d'alors du parti conservateur de «pirates du Texas». Est-ce là que se prendra la décision relative à l'acheminement futur du pétrole de l'Alaska vers le territoire américain: au Texas avec quelques magnats du pétrole? C'est l'impression qu'ont donnée aux députés les seules initiatives positives prises par le gouvernement à ce jour, sauf le commentaire très nébuleux du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) où il disait espérer s'entretenir avec le secrétaire d'État de ce pays. Voilà les questions que nous, à la Chambre, devrions nous poser en examinant une motion qui propose d'entreprendre une étude concernant les autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique.

Dès que j'ai pris connaissance de la motion d'aujourd'hui, je me suis interrogé sur la nécessité pour nous d'entreprendre une telle étude. Je vais proposer un amendement à la motion, qui attirera l'attention, je l'espère, sur la question suivante: Pourquoi entreprendre une étude sur des questions concrètes fondamentales concernant le Canada et son avenir? J'espère que les commentaires des porte-parole du gouvernement qui répondront se rapporteront, en partie du moins, à la proposition que je vais présenter. Pour que la Chambre sache bien à quoi